

SUBVENTION DEPARTEMENTALE COMPLEMENTAIRE de 10.000 Frs au budget de la Commune pour l'exercice 1952.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 16 Juin 1952

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner lecture de la lettre ci-après de Monsieur le Préfet de la Réunion:

PREFECTURE  
de  
LA REUNION

n° 104 S.G.

REPUBLIQUE FRANCAISE

saint-Denis, le 5 Juin 1952

Le Préfet de la Réunion

à Monsieur le Maire de Saint-Denis

Pour compléter l'attribution de 700.000 francs faite à votre Commune au titre des secours aux sinistrés des pluies cycloniques de mars dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un chèque de 10.000 Frs./.

P.le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: LEROUX.

Par délibération en date du 7 Juin écoulé, le Conseil Municipal avait pris en charge au budget supplémentaire de 1952 la subvention de 690.000 Frs CFA allouée par le Département pour le même motif.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de voter par autorisation spéciale l'inscription au budget de la Commune, tant en recettes qu'en dépenses la subvention de 10.000 Frs qui sera versée également au budget du Bureau de Bienfaisance.

Le Sénateur-Maire  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité

*Vu et soumis à l'approbation  
M. de P. répt  
H. Denis le 14 Octobre 1952  
P. le Secrétaire Général  
le Chef de Bureau délégué  
signé: Brissot*

*approuvé  
H. Denis le 15 Octobre 1952  
P. le P. répt et par délégation  
le Secrétaire Général  
signé: Charbonneau p.i.*